

## 6. La participation financière des parents

La participation financière des parents est progressive, elle est établie en fonction des barèmes fixés par la CAF.

Le tarif horaire est calculé d'après le revenu net imposable et la composition de la famille. Il est révisable une fois par an au 1<sup>er</sup> janvier.

Des déductions sont effectuées en cas de :

- hospitalisation de l'enfant sur présentation du bulletin d'admission
- maladie de l'enfant au-delà du 3<sup>e</sup> jour calendaire sur présentation du certificat médical
- périodes de fermeture de la structure.

Tout changement de situation personnelle ou professionnelle doit être signalé et peut modifier le tarif.

Le non paiement entraîne la suspension de l'inscription.

La résiliation d'un contrat doit être signalée par un préavis écrit de deux mois.



«Les Touchatouts», que vous venez de visiter est un des multi-accueils réalisés et gérés par la Communauté de Communes de Cattenom et Environs.

Il s'inscrit dans un maillage territorial de services destinés à l'enfant, voulu par vos élus communautaires, pour offrir aux parents habitant le territoire des solutions de garde adaptées pour leurs enfants de 0 à 16 ans qui se déclinent comme suit :

- 722 places à travers 4 multi-accueils, un relais coordonnant 203 assistantes maternelles ;
- un accueil extrascolaire organisé autour de 6 sites de loisirs et mercredis récréatifs ;
- un accueil périscolaire de compétence communale, cofinancé en partie par la CCCE, organisé sur 16 sites communaux au total et 4 lieux d'accueil pour l'activités jeunes.

Près de 2,5 millions d'euros sont donc affectés chaque année au fonctionnement des structures de compétence communautaire auxquels il faut ajouter 5 400 000 € investis depuis 2001 pour la réalisation de ces équipements.

Parce que vos enfants sont l'avenir de notre territoire, nous avons souhaité pour eux cet équipement des plus adaptés, encadrés par une équipe de professionnels de la petite enfance pour un accueil de qualité.

Michel Paquet  
Président de la Communauté de Communes  
de Cattenom et Environs

## Multi-Accueil «Les Touchatouts»

7, rue Saint-Exupéry • 57570 Cattenom  
Tél. 03.82.83.08.00 • lestouchatouts@cc-ce.com  
www.ccce.fr • www.ccce.tv

Communauté de Communes  
de Cattenom et Environs



Credit photos : CCCE et «Les Touchatouts»  
Création/Impression :  
Hélène Roger Fournier  
Hennange - Garage - 03.82.83.99.04



Communauté  
de Communes  
de Cattenom  
et Environs



Multi-Accueil Communautaire  
«Les Touchatouts»  
CATTENOM

## 1. Le Fonctionnement

Le multi-accueil «Les Touchatouts» est ouvert du lundi au vendredi, de 7h15 à 18h15

La structure est fermée cinq semaines :

- une semaine au printemps
- trois semaines en été
- une semaine à Noël

La structure accueille 25 enfants :

- de 10 semaines à l'âge de l'entrée à l'école maternelle, 4 ans maximum, pour l'accueil régulier
- de 10 semaines à six ans pour l'accueil occasionnel



Les enfants sont inscrits dans le groupe des Petits, des Moyens ou des Grands, en fonction de leur âge.



Les places sont attribuées en priorité aux familles résidant dans l'une des 20 communes de la C.C.C.E.

## 2. Le personnel

L'équipe est composée de :

- une éducatrice de jeunes enfants, directrice
- une éducatrice de jeunes enfants, directrice adjointe
- une infirmière
- des auxiliaires de puériculture
- des agents d'animation
- des agents d'entretien

La mission de l'équipe est d'accueillir l'enfant et de répondre à ses besoins tout au long de la journée. Dans cet objectif, l'équipe mène une réflexion sur les attitudes professionnelles permettant une pratique commune au quotidien.



## 3. L'admission

L'admission de l'enfant est définitive après constitution du dossier d'inscription et la visite du médecin de la structure. L'arrivée de l'enfant se fait progressivement : cela permet à l'enfant et ses parents, mais aussi à l'équipe de faire connaissance, de découvrir l'environnement et d'établir un climat de confiance.

Un membre de l'équipe accompagne l'enfant et ses parents au cours des premiers jours.

Cette période est l'occasion d'échanger :

- sur les besoins et les habitudes de l'enfant
- sur le fonctionnement de la structure
- sur le planning d'adaptation



Il est possible d'administrer des médicaments au multi-accueil sur présentation obligatoire de l'ordonnance.

## 4. L'enfant dans la structure

Après sa toilette, son petit déjeuner ou le repas de midi, l'enfant arrive au multi-accueil avec ses affaires personnelles (le carnet de santé, le doudou, la sucette, des vêtements de rechange...)

La structure fournit le matériel nécessaire à la journée de l'enfant. Les repas sont livrés par un prestataire qui veille à l'équilibre nutritionnel. Le multi-accueil fournit le lait de suite et le lait de croissance. L'alimentation par lait maternel est possible sous certaines conditions.

Chaque enfant a son propre rythme et ses propres besoins.

L'équipe veille à la qualité de sa prise en charge sur la journée.



## 5. La santé

Un médecin effectue une visite toutes les semaines au multi-accueil. Son rôle est préventif, il veille au suivi des vaccinations et au développement staturo-pondéral et psychomoteur.

L'enfant ne peut être accueilli dans la structure :

- s'il est porteur d'une maladie qui présente des risques pour la collectivité
- s'il a une température supérieure ou égale à 38,5°
- si la directrice, l'infirmière ou un membre de l'équipe estime que l'état de santé de l'enfant n'est pas compatible avec la collectivité